



PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

ALERTE N° 67 CONCERNANT TOTALENERGIES SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



TOTALENERGIES SE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 25 MAI 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 20 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 20 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de TOTALENERGIES SE

Le conseil d'administration de TOTALENERGIES SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 82% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Patrick Pouyanné	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	58	FR	7	2024	1	2			
	Marie-Christine Coisne-Roquette	Adm. réf.	Libre d'intérêts	100%	F	65	FR	11	2023	0	2		P	M
	Patricia Barbizet	Durée de mandat	Non libre d'intérêts	100%	F	67	FR	14	2023	0	2	M	M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Emma de Jonge	Représentant des salariés actionnaires (élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	N.D.	F	59	NL	Nouveau	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Marina Delendik	Représentant des salariés actionnaires (élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	N.D.	F			Nouveau	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Alexandre Garrot	Représentant des salariés actionnaires (élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	N.D.	M			Nouveau	2025	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Agueda Marin	Représentant des salariés actionnaires (élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	N.D.	F			Nouveau	2025	0	1			
	Romain Garcia-Ivaldi	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	33	FR	2	2023	0	1	M		
	Angel Pobo	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	52	FR	2	2023	0	1			M
	Jacques Aschenbroich		Libre d'intérêts	N/A	M	67	FR	1	2024	0	4		M	M
	Jérôme Contamine		Libre d'intérêts	88,9%	M	64	FR	2	2023	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Lise Croteau		Libre d'intérêts	100%	F	61	CA	3	2022	0	4	M		
	Mark Cutifani		Libre d'intérêts	100%	M	64	AU	5	2023	0	1			P
	Glenn Hubbard		Libre d'intérêts	100%	M	63	US	1	2024	0	2			
	Anne-Marie Idrac		Libre d'intérêts	100%	F	70	FR	10	2024	0	3		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean Lemierre		Libre d'intérêts	100%	M	71	FR	6	2022	0	2		M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Maria Van der Hoeven		Libre d'intérêts	100%	F	72	NL	6	2022	0	1	P		



2. Spécificités

- Les statuts de TOTAL S.A. comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Les statuts de TOTAL S.A. comportent une limitation des droits de vote à 10% (20% pour les droits de vote double).
- La résolution 9 concerne l'élection d'un administrateur représentant les salariés actionnaires, soutenu par le conseil. Conformément aux statuts de la société, il s'agit d'une élection en concurrence, les autres candidats proposés comme administrateurs représentant les salariés actionnaires, non soutenus par le conseil, font l'objet de **résolutions externes A, B et C.**



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

